

Rivières sauvages

Les Rivières Rouges d'Alpes d'Azur

Le Cians

De la source au Var

Programme de mesures 2017-2024



DOSSIER DE CANDIDATURE

Rédaction : Guillaume Weible – European River Network, Morgan Grivaud – CC Alpes d’Azur
Version du 18/09/2017

Programme de mesures 2017 – 2024 pour la candidature au label « Site Rivières Sauvages »
du Cians, de la source au Var. Elaboré entre mai 2016 et septembre 2017.

1	Introduction	5
2	Contexte	6
2.1	Acteurs locaux et outils de gestion.....	6
2.2	Résultat du diagnostic Rivières Sauvages (étude morpho-écologique selon la grille multicritères)	7
3	Programme de mesure « Rivières Sauvages »	8
	Orientation 1 : Etudes	8
	Mesure 1 : Diagnostic ouvrages.....	8
	Mesure 2 : Restauration des espaces de mobilité	11
	Mesure 3 : Etude complémentaire hors travaux de restauration des milieux aquatiques	13
	Mesure 3a : Etude de l'impact du canyoning dans le bassin versant du Cians	13
	Mesure 3b : Evaluation de l'impact de la gestion des réseaux routiers.....	15
	Mesure 3c : Recherche d'un référentiel complémentaire, type I2M2, pour évaluer la qualité de l'eau en tête de bassin versant	17
	Mesure 3d : Etude de la valeur économique des services écosystémiques du Cians.	18
	Mesure 3e : Etude du fonctionnement hydrogéologique du bassin versant	19
	Mesure 3f : Evaluation de l'impact des prélèvements dans le lit principal et ses affluents	21
	Orientation 2 : Restauration et protection des milieux aquatiques et de la dynamique naturelle	22
	Mesure 4 : Suppression et/ou réduction des impacts des ouvrages en travers du lit	22
	Mesure 5 : Restauration des espaces de mobilité du Cians	23
	Mesure 6 : Opération de nettoyage du Cians et de ses affluents	24
	Mesure 7 : Aide technique et financière pour l'amélioration des systèmes d'assainissement du bassin versant	26
	Mesure 8 : Accompagnement et aide à la gestion halieutique.....	28
	Mesure 9 : Maintien de la qualité paysagère du Cians	30
	Orientation 3 : Sensibilisation et communication	32
	Mesure 10 : Développement de l'identité du label Rivières Sauvages.....	32
	Mesure 11 : Editions de guides pratiques.....	34
	Orientation 4 : Acquisition et gestion de données relatives à l'eau	35
	Mesure 12 : Acquisition des données.....	35
	Mesure 12a : Suivi des indicateurs du programme de mesures	35
	Mesure 12b : Démarche participative	36
	Mesure 13 : Elaboration d'un réseau de mesures approprié et optimisé	37
	Orientation 5 : Gestion des activités de pleine nature	38
	Mesure 14 : Concertation autour de la pratique des APN aquatiques	38

Orientation 6 : Gestion et animation.....	40
Mesure 15 : Gouvernance.....	40
Mesure 16 : Animation.....	41
Mesure 17 : Audit de certification	42

DOSSIER DE CANDIDATURE

1 Introduction

Le bassin versant du Cians (environ 166 km²) est situé dans le département des Alpes – Maritimes (région : Provence – Alpes – Côte d’Azur). Il fait partie intégrante du bassin versant du Haut-Var et de ses affluents.

La source du Cians se situe à environ 2000 m d’altitude sous le Mont Mounier (2817 m). Ce cours d’eau s’écoule vers le sud. Il traverse les communes de Beuil, Pierlas, Lieuche, Rigaud, Thiery et Touët-sur-Var. La totalité du Cians a fait l’objet de l’évaluation « site Rivières Sauvages ». Il semblerait que l’ensemble du cours d’eau, soit 24,8 km soit éligible au label « site Rivières Sauvages ».

Ce label s’inscrit dans une démarche volontaire de la Communauté de Communes Alpes d’Azur. Aucune réglementation ou interdiction ne peut être mise en place à travers le label « site Rivières Sauvages », il s’agit d’une reconnaissance pour les rivières à très forte valeur patrimoniale. L’obtention de ce label peut être perçue comme une récompense ou une mise en avant des acteurs du territoire, pour la gestion exemplaire de la rivière.

L’objectif est d’apporter un outil supplémentaire aux gestionnaires des milieux aquatiques pour contribuer à la protection et à la conservation des rivières qui présentent un bon fonctionnement morpho-écologique.

En outre, le bassin versant labellisé intègre un réseau national au sein duquel il trouvera le soutien technique, les conseils ou l’accompagnement nécessaire pour protéger et préserver ses milieux remarquables. Ce réseau participera également au développement touristique du territoire concerné.

La candidature s’effectue à travers l’étude du cours d’eau selon la grille d’évaluation rivière sauvage. Il semblerait que le Cians présente un fort potentiel. En effet, la qualité morpho-écologique, physico-chimique de ce tronçon est remarquable. Seuls quelques éléments altèrent la continuité piscicole et la qualité des cours d’eau du bassin versant.

Ce document présente les différents éléments perturbateurs et les ambitions de la démarche « Rivières Sauvages » pour supprimer ou réduire leurs effets négatifs.

Ce programme se décompose en 2 axes : restauration et conservation.

Ces axes se déclinent en 6 orientations :

- Orientation 1 : Etudes
- Orientation 2 : Restauration et protection des milieux aquatiques et de la dynamique naturelle
- Orientation 3 : Sensibilisation et communication
- Orientation 4 : Acquisition et gestion de données relatives à l'eau
- Orientation 5 : Gestion des activités de pleine nature
- Orientation 6 : Gestion et animation

Avant de décrire ces mesures, il est indispensable de présenter le contexte du bassin versant (les acteurs locaux, les outils en place, etc).

2 Contexte

2.1 Acteurs locaux et outils de gestion

Différents acteurs locaux œuvrent depuis plusieurs années pour améliorer la qualité des eaux du bassin versant du Cians. Ces structures sont :

- la Communauté de Communes Alpes d'Azur,
- la Fédération départementale de pêche des Alpes Maritimes,
- l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) du Cians
- ainsi que d'autres associations comme GREEN par exemple.

D'autres institutions participent également à ces démarches comme l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, le Conseil départemental des Alpes Maritimes, la Région PACA, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes, l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB).

Aucun programme de gestion globale n'a été mené sur le bassin versant du Haut-Var. Il n'existe aucune structure de gestion des eaux. Ce constat a motivé la Communauté de Communes Alpes d'Azur à s'investir et prendre part à la gestion des eaux (milieux aquatiques, assainissement, eau potable, etc.) sur son territoire.

2.2 Résultat du diagnostic Rivières Sauvages (étude morpho-écologique selon la grille multicritères)

L'ensemble des critères de la grille d'évaluation ont été évalués. Ces derniers concernent l'hydromorphologie, l'occupation des sols, la qualité de l'eau, la biodiversité, la fréquentation humaine, etc. Les conclusions de cette étude sont encourageantes. Le Cians, de sa source au Var, présente un bon fonctionnement morpho-écologique ainsi qu'un fort potentiel pour le label « site Rivières Sauvages ». Plusieurs critères mettent en évidence le caractère préservé du Cians :

- Un faible pourcentage de berges stabilisées : 5,3 % du linéaire total du Cians ;
- Un transit sédimentaire relativement peu perturbé : peu d'ouvrages présents et un impact sédimentaire faible ;
- Aucune digue recensée ;
- La présence de plusieurs espèces endémiques et patrimoniales (anguille, blageon et barbeau méridional) témoigne de la bonne gestion halieutique.

Les paramètres évalués permettent de définir le Cians comme une rivière « sauvage ».

Cependant quelques éléments perturbent tout de même ce milieu. Ce présent dossier a pour objectif de décrire ces éléments perturbateurs et de proposer des mesures pour éviter ou réduire leurs impacts.

L'étude technique a permis d'identifier les principales menaces.

Les entretiens et discussions avec les acteurs locaux ont permis de définir les mesures appropriées pour supprimer ou réduire ces menaces.

3 Programme de mesure « Rivières Sauvages »

Orientation 1 : Etudes				
Mesure	Intitulé	Type de mesure	Maitre d'ouvrage pressenti	Coût estimé
1	Diagnostic ouvrages	Etude	CCAA / SMIAGE	A préciser suite à un diagnostic initial

a. Contexte

Dans le cadre de la candidature du Cians au label « Rivières Sauvages » et compte tenu de la présence de plusieurs ouvrages impactants, il a été jugé important de conduire une étude visant à élaborer des propositions pour supprimer ou réduire l'influence de ces éléments anthropiques.

b. Objectifs

- Caractériser les impacts (biologique, sédimentaire et hydrologique) de ces ouvrages ;
- Formuler des propositions pour supprimer ou réduire l'influence de ces ouvrages ;
- Evaluer les modalités des travaux (durée, coûts, contexte réglementaire, etc.).

c. Descriptif

Cette étude concerne les ouvrages suivants :

1. Seuil du pont du Moulin de Rigaud (ROE 43680) :



Photographie 1 : Seuil ROE 43680 sous le pont du Moulin de Rigaud – Source : G. Weible

Cet ouvrage en travers du lit est situé sous le pont du Moulin (commune de Rigaud), sur la route qui mène à Lieuche depuis la D28. Cette infrastructure participe à la stabilisation des murs de soutènement du pont. Ce seuil présente une largeur d'environ 50 m et crée une chute d'environ 1,5 m. Ce dernier génère au moins deux impacts (biologique et hydraulique). Il est infranchissable par la faune piscicole (truite, anguille, blageon, barbeau méridional). De plus, il concentre l'écoulement en un point lors des crues. Ce phénomène favorise une érosion importante de la berge en rive droite, voir des mouvements de terrain.

2. Ouvrage du passage de la grande clue

Cette installation est située à quelques mètres en aval du passage de la grande clue. L'usage est indéterminé. On considère cette structure peu impactante car elle est implantée sur un secteur où se succèdent plusieurs chutes d'eau naturelles.

Cet ouvrage n'est pas référencé dans la base de données ROE de l'AFB.



Photographie 2 : Ouvrage à l'aval du passage de la grande clue
Source : G. Weible

3. Pont 3 buses de Beuil



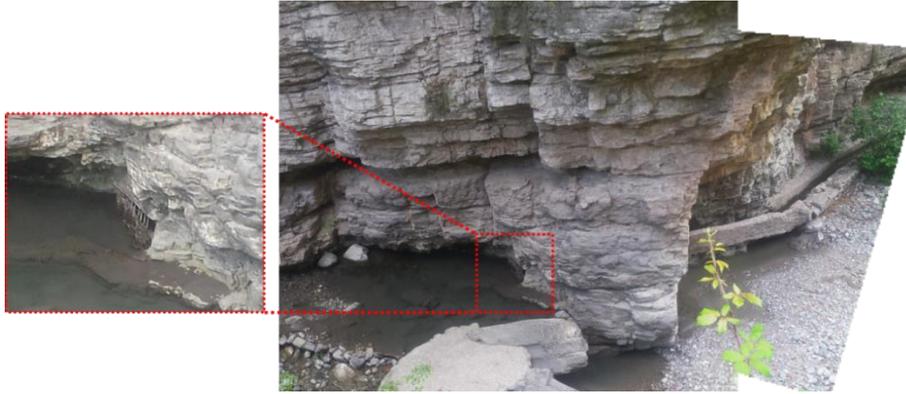
Photographie 3 : Pont 3 buses sous la commune de Beuil
Source : G. Weible

Situé sous la commune de Beuil, ce pont est constitué de 3 buses d'environ 2,5 mètres de diamètre.

Ces buses, de large diamètre, ont été installées pour répondre à une problématique majeure des cours d'eau des Alpes – Maritimes : le charriage de volumes d'eau importants lors d'événements climatiques courts et intenses. L'impact sédimentaire de cet ouvrage est limité car une partie des sédiments peut transiter à travers ces buses, cependant il participe tout de même à la stabilisation du profil en long du Cians et bloque des quantités non déterminées de sédiments à l'amont.

4. Dérivation en amont de la confluence Cians-Var

Cette dérivation se situe à 2 km en amont de la confluence du Cians et du Var. A cet endroit, une faible quantité d'eau du Cians est conduite à travers un chenal d'environ 50 cm de large et 30 cm de haut. Le point de restitution de cette dérivation se situe dans le vallon de Touët en amont du village de Touët-sur-Var (à environ 3 km). Cette dérivation permet d'alimenter des jardins particuliers pour l'irrigation. La masse d'eau non utilisée est rejetée dans le vallon de Touët.



Photographie 4 : Dérivation à quelques mètres en aval de la confluence du Cians et du Var – Source : G. Weible

L'étude de cette dérivation devra évaluer précisément les volumes prélevés au cours d'une année sèche, les volumes restitués au Var et déterminer l'impact de cet ouvrage sur le fonctionnement hydrologique au sein du tronçon court-circuité.

Une étude complémentaire visant à recenser l'ensemble des ouvrages et seuils RTM présents sur les affluents du Cians sera réalisée par le chargé de mission « Rivières Sauvages » dans le cadre de ses missions. L'analyse de l'impact de ces éventuels ouvrages sera confiée à un bureau d'études spécialisé.

Une veille sur d'éventuels projets de microcentrales hydroélectriques sera également réalisés sur le bassin versant du Cians.

d. Coûts

Le bureau d'études STYX 4-D a estimé les coûts de l'étude sur les ouvrages recensés du Cians et du Var amont à environ 13 000 € TTC. Ce devis comprend :

- une étude topographique des ouvrages (acquisition photogrammétrique des ouvrages en HD + ortho-images avec utilisation d'un drone et d'un GPS) ;
- l'acquisition topographique des profils en long et en travers ;
- l'étude en plan de l'impact des ouvrages ;
- la quantification des volumes sédimentaires retenus par les ouvrages ;
- une étude granulométrique de la charge des ouvrages en amont et en aval ;
- les frais de déplacements et la rédaction du rapport d'expertises.

Le coût des études complémentaires sur la dérivation et l'impact des ouvrages RTM sera précisé suite à une analyse initiale réalisée par le chargé de mission Rivières Sauvages.

En lien avec :

Document d'objectifs du site Natura 2000 « Massif du Lauvet d'Ilonse et des Quatre Cantons - Dôme de Barrot – Gorges du Cians »

- *Mesure 7-1 : Garantir la qualité des eaux et la dynamique naturelle des rivières*

Orientation 1 : Etudes				
Mesure	Intitulé	Type de mesure	Maitre d'ouvrage pressenti	Coût estimé
2	Restauration des espaces de mobilité	Etude	CCAA / SMIAGE	Inférieur à 50 000 € TTC

a. Contexte

La route départementale 28 est l'axe majeur pour accéder à la station de ski (hiver/été) de Beuil/Valberg. Plusieurs campagnes de travaux ont été conduites afin d'améliorer les conditions de circulation. Au cours des années le tracé a été modifié. Certains tronçons de route en bord de cours d'eau ont été abandonnés après la création de tunnels. Sur d'autres portions, le lit du cours d'eau a été modifié par l'élargissement de la route. Ces pressions ont été identifiées à l'aide du service départemental de l'AFB. Actuellement, le cours d'eau présente un fonctionnement hydromorphologique correct, cependant il peut être amélioré en restaurant certains espaces.

b. Objectifs

- Evaluer la faisabilité (technique et financière) de la restauration de ces sites.

c. Description

On considère deux catégories de secteurs :

1. Les tronçons de route au bord du Cians qui ne sont plus utilisés au profit des tunnels. L'objectif est de « renaturaliser » ces sites en retirant les structures qui ne sont plus nécessaires ou imaginer une nouvelle fonction pour ces tronçons délaissés. Par exemple, l'ancienne route au niveau du passage de la petite clue a été transformée en promenade pédestre pédagogique. Ce chantier pourrait être réalisé en partenariat avec le Service Départemental d'aménagement (SDA) Cians-Var du Conseil départemental 06.

2. Le secteur sous la commune de Beuil.

Plusieurs remblais ont été déposés en aval de la commune de Beuil, à quelques mètres en amont du secteur appelé « Pré de Chaudi ». Ces dépôts ont modifié le lit du cours d'eau. Le lit présentait autrefois un lit en tresse, aujourd'hui le lit est rectiligne.

Une autre place de remblais similaire servant de place dépôt sur un secteur autrefois en tresse est située à la sortie des gorges inférieures du Cians en amont de la scierie de Rigaud.

L'annexe A présente les différents sites à étudier (source : Cédric ROPARS, AFB).

d. Coûts

Le bureau d'études GRAINEau spécialisé en génie dynamique, modélisation hydraulique et restauration de rivières de montagne a estimé les coûts de cette étude à 47 910 € TTC. Ce devis comprend :

- l'acquisition et la synthèse des données existantes (bibliographie, audit, SIG, relevés de terrain, modélisation hydraulique, comparaison des profils en long, atlas cartographique) ;
- la proposition de gestion des secteurs à restaurer ;
- la proposition d'avant-projet ;
- les réunions ;
- la rédaction du rapport ;
- les frais de déplacement.

En lien avec :

Document d'objectifs du site Natura 2000 « Massif du Lauvet d'Ilonse et des Quatre Cantons - Dôme de Barrot – Gorges du Cians »

- *Mesure 7-1 : Garantir la qualité des eaux et la dynamique naturelle des rivières*

Orientation 1 : Etudes				
Mesure	Intitulé	Type de mesure	Maitre d'ouvrage pressenti	Coût estimé
3	Etude complémentaire hors travaux de restauration des milieux aquatiques	Etude	CCAA / CD06	A préciser suite à un diagnostic initial

Mesure 3a : Etude de l'impact du canyoning dans le bassin versant du Cians

a. Contexte

Plusieurs parcours de canyoning sont situés dans le bassin versant du Cians :

- canyon du Raton (autorisé),
- canyon de Challandre (autorisé),
- cascade de Thiery (non autorisé),
- vallon de Cianavelle (non autorisé).

Des études d'incidence de la pratique sur ces canyons, principalement fréquentés en période estivale, permettraient d'en évaluer l'impact tout en contribuant à réduire les conflits d'usage et améliorer la gestion de ces sites de loisir.

b. Objectifs

- Analyser le fonctionnement hydrobiologique naturel des canyons
- Evaluer l'impact des activités de canyoning sur ces 4 secteurs

c. Descriptif

Depuis plusieurs années les gestionnaires de canyon, en concertation avec les acteurs locaux (pêcheurs, collectivités, professionnels de loisirs, etc.) ont mis en place des chartes de bonne conduite pour réduire les impacts de cette activité. Les principales mesures sont :

- Heure d'entrée et de sortie de canyon.
- Période d'activité (en général juin – octobre).
- Balisage renforcé pour éviter le piétinement des habitats lorsque la flottaison ou la nage n'est pas possible.

(Source : les guides Randoxygène, *Clue et canyons*, 2009, Conseil général des Alpes-Maritimes).

Pour pérenniser cette activité, de manière respectueuse des habitats aquatiques et prévenir les conflits d'usages, il est important d'évaluer l'impact de la pratique du canyoning et ainsi d'analyser les conséquences positives ou négatives des chartes engagées.

Une analyse préalable de la dynamique hydrobiologique des canyons permettra d'évaluer leur fonctionnement naturel et ainsi de préciser l'impact de la pratique du canyoning sur le milieu. Un repérage des canyons au cas par cas sera réalisé par le chargé de mission Rivières Sauvages pour évaluer l'opportunité de réaliser cette analyse préalable.

Le chargé de mission « Rivières sauvages » sera également chargé de quantifier le nombre de pratiquants sur chacun des sites fréquentés.

Cette étude sera mutualisée avec les programmes de mesures du Var amont et de la Roudoule qui présentent des problématiques similaires.

d. Coûts

Le nombre de canyons concernés par une analyse du fonctionnement hydrobiologique sera évalué par le chargé de mission Rivières Sauvages.

Pour l'étude d'évaluation des impacts, les coûts proposés pour des prestations passées similaires réalisées par Biotope et la Maison Régionale de l'eau pour le service Activités de Pleine Nature/PDESI du Conseil départemental 06 sont :

- la rédaction du rapport complet : 4 250 € ;
- l'analyse de terrain : 950 €/ jour ;
- l'assistance cordiste : 1 020 € / jour.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Orientation 1 : Etudes				
Mesure	Intitulé	Type de mesure	Maitre d'ouvrage pressenti	Coût estimé
3	Etude complémentaire hors travaux de restauration des milieux aquatiques	Etude	CCAA	Inférieur à 2 000 €/an

Mesure 3b : Evaluation de l'impact de la gestion des réseaux routiers

a. Contexte

Les conditions climatiques hivernales du bassin versant du Cians entraînent des chutes de neige importantes. Le SDA Cians-Var assure la sécurisation des routes.

Le déneigement des principaux axes routiers nécessite parfois l'utilisation de sel. Cette méthode impacte de manière non négligeable les milieux aquatiques.

Afin de réduire le salage, une pratique est actuellement testée dans les Alpes-Maritimes qui consiste à utiliser de la mélasse dosée en sel humidifié. La quantité de sel utilisée est deux fois moins importante. Pour autant le bénéfice réel de cette pratique sur le milieu n'a pas encore été évalué et peut, sans doute, encore être amélioré.

b. Objectifs

- Evaluer l'impact du salage des routes sur les milieux aquatiques.

c. Descriptif

Cette problématique est commune en milieu de montagne, par conséquent les autorités sont sensibilisées aux impacts du sel sur les cours d'eau. Ils tendent à réduire l'utilisation de ce produit au profit du sable ou de gravillon. Cependant l'impact du sel encore utilisé est mal connu.

Le sel (NaCl) se dissout facilement dans l'eau, normalement en évaluant les variations de sodium (Na⁺) et de chlorure (Cl⁻), il doit être possible d'estimer la quantité de sel apporté par le salage des routes.

Le protocole reste à définir. On peut imaginer la prise d'un échantillon toutes les deux semaines en période estivale. Ces échantillons permettraient de définir la valeur moyenne de sel dans le Cians. Le même protocole peut être mis en place en hiver (2 mesures par mois), en ajoutant un échantillonnage à chaque chute de neige importante (ex : 20 cm de neige en 24h).

Cette étude sera mutualisée avec les programmes de mesures du Var amont et de la Roudoule.

d. Coûts

Le coût de cette action peut se réduire à la mise en place de mesures analytiques fréquentes pendant plusieurs années afin d'évaluer les variations de teneur en sel dans le Cians.

L'échantillonnage peut être réalisé par la personne en charge de l'animation de ce présent programme et être envoyé à un laboratoire d'analyse analytique. Les coûts estimés pour l'analyse sont :

- analyse Sodium : 15 € / échantillon ;
- analyse Chlorures : 30 € / échantillon ;
- 24 mesures par an soit 1 080 €, avec l'hypothèse de 15 chutes de neige conséquentes soit 675 €.

Soit un total annuel de 1 755 €.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Orientation 1 : Etudes				
Mesure	Intitulé	Type de mesure	Maitre d'ouvrage pressenti	Coût estimé
3	Etude complémentaire hors travaux de restauration des milieux aquatiques	Etude	CCAA	Environ 40 000 € HT pour les 3 Rivières rouges

Mesure 3c : Recherche d'un référentiel complémentaire, type I2M2, pour évaluer la qualité de l'eau en tête de bassin versant (étude expérimentale proposée sur les bassins versants labellisés)

a. Contexte

L'IBGN classique et d'autres outils indicateurs de qualité de l'eau par les invertébrés benthiques sont parfois insuffisants pour décrire les cours d'eau en tête de bassin versant. L'I2M2 semble être un indicateur plus adapté, qui mériterait d'être testé sur des rivières pilotes comme le Cians, mais aussi le Var amont et la Roudoule.

b. Objectifs

Mise en place d'outil indicateur de la qualité des cours d'eau en tête de bassin versant par la recherche d'un référentiel complémentaire, type I2M2.

c. Descriptif

Ce référentiel permettra d'améliorer la connaissance du milieu et d'analyser la qualité des eaux superficielles du Cians. Il sera ainsi plus facile d'évaluer les variations de l'environnement pour prévenir d'éventuelles pollutions.

Cette étude sera mutualisée avec les programmes de mesures du Var amont et de la Roudoule.

d. Coûts

Le coût estimé par le bureau d'études SAGE Environnement est de 17 000 € HT / an pour mettre en œuvre le référentiel I2M2 sur les trois Rivières rouges avec une campagne prévue sur 2 années pour être significative. Le devis comprend :

- deux campagnes annuelles sur chacun des tronçons avec répartition des stations sur le linéaire en fonction des contraintes d'accès ;
- un relevé nocturne lors de la campagne estivale ;
- la mise en place d'une station I2M2 sur la Roudoule ;
- la détermination des espèces ;
- la rédaction du rapport de synthèse.

Orientation 1 : Etudes				
Mesure	Intitulé	Type de mesure	Maitre d'ouvrage pressenti	Coût estimé
3	Etude complémentaire hors travaux de restauration des milieux aquatiques	Etude	CCAA	Environ 30 000 € HT pour les 3 Rivières Rouges

Mesure 3d : Etude de la valeur économique des services écosystémiques du Cians

a. Contexte

Les disciplines liées à la gestion ou la protection des milieux aquatiques sont parfois négligées par rapport au développement touristique ou économique, alors même qu'elles concourent à l'économie locale en favorisant attractivité et en prévenant les risques naturels.

Une étude permettant d'évaluer la valeur financière des services touristiques, économiques et surtout écosystémiques des cours d'eau, permettrait d'initier une stratégie globale de développement raisonné autour de cette rivière.

b. Objectifs

Chiffrer les services écosystémiques, touristiques ou économiques rendus par le Cians et ses affluents.

c. Descriptif

Le tourisme est une activité importante du bassin versant du Cians, grâce à la forte attractivité générée par la qualité paysagère, les singularités géologiques des gorges, et le caractère « sauvage » de la rivière.

Cette étude permettra de démontrer qu'un cours d'eau préservé contribue à la prospérité financière locale et que la dégradation de ce patrimoine naturel représenterait une perte écologique et économique importante.

Cette étude sera mutualisée avec les programmes de mesures du Var amont et de la Roudoule, ainsi que celui de l'Estéron dont la labellisation est portée par le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur.

d. Coûts

Le coût estimé par l'Ecole Centrale de Paris est de 30 000 € HT pour une période de 6 mois d'étude comprenant :

- le recueil des données économiques (agriculture, eau, tourisme, etc.)
- l'élaboration d'un questionnaire adapté au bassin-versant et ses caractéristiques
- les interviews d'une centaine d'habitants au moins, etc.

Orientation 1 : Etudes				
Mesure	Intitulé	Type de mesure	Maitre d'ouvrage pressenti	Coût estimé
3	Etude complémentaire hors travaux de restauration des milieux aquatiques	Etude	CCAA	Environ 35 000 € HT pour les 3 Rivières Rouges

Mesure 3e : Etude du fonctionnement hydrogéologique du secteur du Dôme du barrot, des bassins versants du Cians, de la Roudoule et du Var amont

a. Contexte

La ressource en eau est une problématique essentielle en tête de bassin versant. Notamment sur le territoire de la Communauté de Communes Alpes d'Azur qui contribue à l'alimentation en eau potable de la Côte d'Azur tout en subvenant à ces propres besoins.

Les communes d'Alpes d'Azur ne disposent, par ailleurs, pas des mêmes atouts en terme de ressource hydraulique, certaines jouissant de nombreuses sources alors que d'autres se retrouvent en pénurie estivale régulière. La méconnaissance du réseau karstique ne permet pas jusqu'à présent de tirer parti de manière optimale et mesurée du potentiel hydrogéologique du territoire.

De plus, des pics de consommation saisonniers très importants ont lieu en hiver en tête des bassins versants du Cians et de la Roudoule liés à l'activité touristique de la station de ski Beuil/Valberg. En effet, le rythme de vie en station de ski est conditionné par l'ouverture/fermeture des pistes. Par conséquent, les consommations sont concentrées sur des intervalles de temps très courts. En général, on peut observer un premier pic de consommation entre 8h et 9h, puis un second entre 18h et 19h.

b. Objectif

Améliorer les connaissances relatives au fonctionnement hydrogéologique du Dôme du Barrot et des bassins versants du Cians, de la Roudoule et du Var amont.

c. Descriptif

Une connaissance approfondie du fonctionnement hydrogéologique des bassins versants permettra de mieux gérer l'alimentation en eau potable du territoire, de parer aux pénuries saisonnières, tout en contribuant à l'alimentation en eau potable de la Côte d'Azur et en réduisant l'impact de prélèvements, jusqu'à présent non évalués, sur le milieu.

d. Coûts

Le coût estimé par l'Université de Nice Sophia Antipolis est de 31 550 € HT pour une période de 3 ans d'étude comprenant :

- l'achat de capteurs Sensus Ultra, d'un conductimètre, d'une sonde et de 2 stations pérennes de mesure des débits
- les frais de missions
- les dépenses d'équipements / fonctionnement (un stage de Master 1 en 2018, 2 stages de Master 2 en 2019 et 2020, frais de fonctionnement de l'université).

En lien avec :

Plan de gestion 2016-2021 de la Réserve naturelle des gorges de Daluis

- *Fiche opération 2.13 : Etude sur le fonctionnement hydrologique et hydrogéologique du massif du Dôme de Barrot*

DOSSIER DE CANDIDATURE

Orientation 1 : Etudes				
Mesure	Intitulé	Type de mesure	Maitre d'ouvrage pressenti	Coût estimé
3	Etude complémentaire hors travaux de restauration des milieux aquatiques	Etude	CCAA	Compris dans l'animation

Mesure 3f : Evaluation de l'impact des prélèvements dans le lit principal et ses affluents

a. Contexte

Au cours du diagnostic, aucun prélèvement direct n'a été identifié dans le lit du Cians et seul le captage de la station de Valberg dans le ruisseau du Raton a été recensé et quantifié. Pour autant, l'ensemble des communes captent des sources pour alimenter en eau potable le réseau communal et d'autres types de captages n'ont pu être exhaustivement recensés (DFCI, captages privés pour l'arrosage, pour l'élevage, canaux anciens et inutilisés, etc.). Une étude complète de l'ensemble des captages présents dans le bassin versant du Cians permettra d'évaluer les volumes prélevés et de mettre en évidence d'éventuels impacts ponctuels sur les tronçons de rivières concernés.

b. Objectifs

- Identifier l'ensemble des captages présents au sein du bassin versant
- Quantifier les volumes prélevés
- Analyser l'impact éventuel des prélèvements sur le milieu

c. Descriptif

Le but de cette étude n'est pas d'interdire les prélèvements nécessaires à l'alimentation en eau des communes et des particuliers, mais de mettre évidence d'éventuelles problématiques directes pour le milieu et, le cas échéant, de proposer des solutions d'aménagements pour y remédier.

d. Coûts

Cette action pourra être réalisée par le chargé de mission « Rivières Sauvages » dans le cadre de ses missions.

Orientation 2 : Restauration et protection des milieux aquatiques et de la dynamique naturelle				
Mesure	Intitulé	Type de mesure	Maitre d'ouvrage pressenti	Coût estimé
4	Suppression et/ou réduction des impacts des ouvrages en travers du lit	Restauration	SMIAGE	Suite à la phase études

a. Contexte

Les ouvrages en travers du lit génèrent différents types d'impacts :

- biologique,
- sédimentaire,
- hydraulique.

Les études complémentaires citées précédemment permettront de détailler cette fiche. L'objectif de ces travaux est de supprimer ou réduire les différents impacts des infrastructures mentionnées dans la fiche « Orientation 1, mesure 1 : Diagnostic ouvrages ».

b. Objectifs

Supprimer et/ou réduire les impacts des ouvrages implantés sur le Cians et ses affluents afin de rétablir une continuité écologique, sédimentaire et hydraulique correcte sur l'ensemble du bassin versant.

c. Descriptif

L'ensemble des ouvrages cités en mesure 1.1 sont susceptibles de faire l'objet de travaux pour supprimer leurs influences ou au moins réduire leurs impacts. Ces travaux seront réalisés sous réserve du consentement des propriétaires.

d. Coûts

Les coûts seront déterminés suite aux études complémentaires.

En lien avec :

Document d'objectifs du site Natura 2000 « Massif du Lauvet d'Ilonse et des Quatre Cantons - Dôme de Barrot – Gorges du Cians »

Mesure 7-1 : Garantir la qualité des eaux et la dynamique naturelle des rivières

Orientation 2 : Restauration et protection des milieux aquatiques et de la dynamique naturelle				
Mesure	Intitulé	Type de mesure	Maitre d'ouvrage pressenti	Coût estimé
5	Restauration des espaces de mobilité du Cians	Restauration	CCAA / SMIAGE	Suite à la phase études

a. Contexte

Le tracé de la route départementale 28 a plusieurs fois été modifié pour optimiser l'accès à la station de Beuil / Valberg. Certaines portions de route aujourd'hui inutilisées pourraient être « re-naturalisées », ainsi que certaines zones de stockage de matériaux remobilisées. Les études de faisabilité permettront de mettre en évidence les solutions possibles.

b. Objectifs

Restaurer des espaces de divagation du Cians.

c. Descriptif

Certains tronçons du Cians ont été rectifiés. Le lit en tresse initial a été modifié en lit rectiligne sur certains linéaires. Ces modifications ont été induites par les travaux du réseau routier. Afin restaurer les caractéristiques morphologiques et ainsi de favoriser le transit sédimentaire des travaux seront mis en œuvre, lorsque cela est possible, en fonction de l'évolution du tracé de la route D28.

Les travaux de déconstruction des anciennes dessertes routières non utilisées pourront être réalisés par le Service Départemental d'Aménagement Cians Var du Conseil départemental 06, sous la supervision d'un bureau d'études en charge de l'ingénierie.

d. Coûts

Les études complémentaires permettront de préciser les investissements nécessaires pour ce type de mesure.

En lien avec :

Document d'objectifs du site Natura 2000 « Massif du Lauvet d'Ilonse et des Quatre Cantons - Dôme de Barrot – Gorges du Cians »

Mesure 7-1 : Garantir la qualité des eaux et la dynamique naturelle des rivières

Orientation 2 : Restauration et protection des milieux aquatiques et de la dynamique naturelle				
Mesure	Intitulé	Type de mesure	Maitre d'ouvrage pressenti	Coût estimé
6	Opération de nettoyage du Cians et de ses affluents	Restauration	CCAA	A évaluer en fonction des sites et volumes concernés

a. Contexte

Au cours des prospections de terrain, quelques déchets (matelas, métaux, cartons, etc.) ont été observés sur les berges du Cians et de ses affluents ainsi que sur les à-côtés de la D28. Ces dépôts sont notamment accentués en période hivernale et estivale lors des pics de fréquentation touristique. Il est essentiel de retirer ces déchets pour éviter tout risque de pollution et éviter de nouveaux dépôts.

Des sites de décharge sauvage anciens ou encore utilisés peuvent également être présents au sein du bassin versant. Leur localisation et nettoyage est indispensable pour limiter au maximum les rejets d'effluents dans les réseaux hydrauliques de surface et souterrains.

b. Objectifs

- Recenser l'ensemble des sites de dépôts sauvages anciens ou actuels
- Réaliser des campagnes de nettoyage du Cians et de ses affluents

c. Descriptif

Les dépôts sauvages sont globalement accentués en période touristique, des opérations de nettoyage seront donc coordonnées en fin de saison hivernale (avant la reprise de la végétation) et estivale sur le linéaire du Cians ainsi qu'aux abords de la D28 et des aires de repos. Un réseau de partenaires et de bénévoles sera mobilisé pour ces opérations régulières (agents du pôle environnement de la CCAA, association GREEN, Amicale des pêcheurs du Cians, ACCA, habitants, etc.).

Après une phase de recensement des sites de dépôts présents dans le bassin versant par le chargé de mission Rivières Sauvages, des campagnes de nettoyage pourront également y être réalisées. Pour des sites présentant des volumes importants de déchets ou de gros matériaux, l'évacuation pourra nécessiter de faire appel à des prestataires spécialisés (évacuation par camion, par hélicoptère, dépollution de sites, etc.).

Cette action sera mutualisée avec les programmes de mesures du Var amont et de la Roudoule.

d. Coûts

Pour les opérations régulières de nettoyage, un réseau de bénévoles sera sollicité. Les coûts seront alors limités au petit matériel nécessaire (sac poubelle, gants, panneaux signalétiques, etc.).

Des opérations plus lourdes pourront impliquer des moyens financiers plus conséquents (évacuation de gros matériaux par camion voire hélicoptère, dépollution, etc.).

Pour ce type de prestations, les coûts générés dans le dossier Valserine étaient de :

- Installation et mise en sécurité de chantier : 800 € TTC
- Abattage d'arbres : 300 € TTC / arbre
- Ramassage manuel des déchets : 300 € TTC / tonne
- Evacuation des déchets : 50 € TTC / tonne
- Retraitement des déchets : 100 000 € TTC / tonne
- Broyage de déchets verts : 25 € TTC / tonne
- Ramassage et élingage par hélicoptère : 18 000 € TTC pour 94 big-bags et 1h10 de chantier

DOSSIER DE CANDIDATURE

Orientation 2 : Restauration et protection des milieux aquatiques et de la dynamique naturelle				
Mesure	Intitulé	Type de mesure	Maitre d'ouvrage pressenti	Coût estimé
7	Aide technique et financière pour l'amélioration des systèmes d'assainissement du bassin versant	Protection	CCAA	1 poste d'ingénieur à temps plein

a. Contexte

Les gestionnaires d'eaux usées œuvrent depuis plusieurs années pour installer et améliorer les systèmes de traitement des eaux usées. Ces tâches ne sont pas évidentes pour différentes raisons :

- La topographie : les habitations éloignées du chef-lieu sont souvent difficiles à raccorder à l'assainissement collectif.
- Le coût : les investissements nécessaires pour installer de nouvelles stations d'épuration ou entretenir les installations existantes sont très élevés. Les communes de petites tailles ont parfois des difficultés à prendre en charge ces investissements.
- Des habitudes modifiées : les habitants ne comprennent pas toujours l'importance d'un raccordement à un système d'assainissement fiable et performant, alors que les rejets dans le milieu sont encore courants.

b. Objectifs

Aider les collectivités à trouver les solutions techniques et financières pour améliorer les systèmes d'assainissement du bassin versant du Cians.

c. Descriptif

Les communes du bassin hydrographique du Cians sont impliquées dans cette démarche d'amélioration continue. La commune de Beuil possède depuis plusieurs années une station d'épuration fonctionnelle, cependant quelques habitations ne sont pas raccordées à cette STEP. Par conséquent la commune a commandé un schéma directeur d'assainissement afin de mettre en évidence les solutions viables techniquement et financièrement pour ces quelques maisons sans système de traitement des eaux usées collectif.

La commune de Rigaud a inauguré une toute nouvelle station d'épuration au cours du mois de juin 2016. Cette collectivité a également mandaté une étude pour une station d'épuration de taille réduite pour le hameau du Moulin.

La présente mesure permettra de soutenir (techniquement et financièrement) les communes du bassin versant dans leurs démarches d'amélioration continue.

Cette ingénierie sera mutualisée avec les bassins versants du Var amont et de la Roudoule.

d. Coûts

La Communauté de Communes Alpes d'Azur prendra progressivement la compétence eau-assainissement d'ici à 2020. L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée-Corse partenaire de la démarche, concourra au financement de cette action.

Pour réaliser ces missions, la CCAA recrutera un ingénieur à temps plein.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Orientation 2 : Restauration et protection des milieux aquatiques et de la dynamique naturelle				
Mesure	Intitulé	Type de mesure	Maitre d'ouvrage pressenti	Coût estimé
8	Accompagnement et aide à la gestion halieutique	Protection	CCAA / FDPPMA	Environ 70 000 € HT pour les 3 Rivières Rouges

a. Contexte

Des alevinages sont régulièrement réalisés dans les affluents du Cians par des membres des sociétés de pêche. Ces alevinages peuvent avoir un impact direct sur les populations piscicoles préexistantes par dilution du patrimoine génétique. Plusieurs campagnes d'identification de truites endémiques ont été menées sans qu'aucune souche propre au Cians n'ait été identifiée jusqu'à présent. Cependant, ces analyses génétiques peuvent être poursuivies et développées sur l'ensemble du bassin versant.

b. Objectifs

- Estimer quantitativement les alevinages faits chaque année et leur fréquence,
- Poursuivre les travaux d'étude génétique pour améliorer la connaissance piscicole du bassin versant du Cians. L'ensemble des espèces endémiques (anguille, blageon, barbeau méridional, truite) peuvent être intégrées à cette mesure,
- Analyser l'impact des travaux de restauration de continuité écologique à partir des relevés génétiques de populations.

c. Descriptif

Un historique de l'alevinage (origine des individus, fréquence, lieux, etc.) et un suivi de la pratique sera réalisé par le chargé de mission « Rivières Sauvages » dans le cadre de ses missions.

Une étude de suivi génétique des populations sera mise en place en partenariat avec la Fédération de Pêche des Alpes-Maritimes et l'AAPPMA du Cians. Des relevés réguliers sur le lit principal et les affluents par pêche électrique et analyse génétique des individus permettront de mettre en évidence la présence éventuelle de souches génétiques spécifiques du Var amont et d'étudier l'évolution des populations piscicoles dans le temps. De plus, cette étude permettra d'estimer l'impact positif ou négatif des travaux de restauration écologique mis en place sur le lit du Cians et ses affluents.

Cette étude sera mutualisée avec les programmes de mesures du Var amont et de la Roudoule, ainsi que celui de l'Estéron dont la labellisation est portée par le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur.

d. Coûts

Le coût estimé par le centre CNRS de Sète pour cette étude est d'environ 70 000 € HT. Ce devis comprend :

- les relevés sur 15 sites (en moyenne) par rivière, pour les quatre espèces ciblées et 30 individus par espèce, soit 5400 individus au total génotypés à 15-20 marqueurs microsatellites ;
- les frais de déplacements ;
- les frais de petits matériels ;
- les salaires ;
- les frais de gestion.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Orientation 2 : Restauration et protection des milieux aquatiques et de la dynamique naturelle				
Mesure	Intitulé	Type de mesure	Maitre d'ouvrage pressenti	Coût estimé
9	Maintien de la qualité paysagère du Cians	Protection	CCAA	A préciser suite à un diagnostic initial

a. Contexte

Le bassin versant du Cians dispose d'une qualité paysagère remarquable qui contribue à la réputation du secteur du Haut-Var dans les Alpes-Maritimes. La forte variation d'altitude entre le Mont Mounier (2817m) situé en tête de bassin versant et le pont du Cians (340m) à l'aval permet de traverser plusieurs étages montagnards avec la diversité des écosystèmes qui y sont associés. Les Gorges supérieures du Cians constituent le secteur le plus réputé du bassin versant. Les roches rouges (pélites) offrent des panoramas spectaculaires qui permettent une remontée dans les temps géologiques jusqu'au Permien, il y a 290 millions d'années. Les gorges inférieures du Cians, dites gorges blanches, moins renommées constituent également un élément fort de ce paysage. Cependant, plusieurs facteurs, principalement d'origine anthropique, affectent la qualité de ces paysages. Il est essentiel de résorber ce qui peut l'être et de maintenir une veille sur tout nouveau projet ou évolution susceptible d'atteindre la beauté de ces sites mais aussi d'impacter la qualité des habitats.

b. Objectifs

- Recenser l'ensemble des points noirs paysagers présents dans le bassin versant ;
- Résorber les problématiques mises en évidence ;
- Identifier les sites majeurs et panoramas à préserver et valoriser ;
- Réaliser une veille sur tout nouveau projet ou évolution naturelle susceptible de dégrader la qualité du site ;
- Réaliser un suivi du développement des espèces exotiques envahissantes et, si nécessaire, mettre en œuvre des actions de lutte.

c. Descriptif

Suite à une consultation large des acteurs du territoire, un recensement exhaustif des points noirs et des atouts paysagers présents au sein du bassin versant sera réalisé par le chargé de mission Rivières Sauvages dans le cadre de ses missions. Un groupe d'experts sera mobilisé autour de cette thématique incluant des organismes spécialisés dans cette thématique, comme les Conseils d'Architecture, Urbanismes et Environnement (CAUE).

Au regard de l'ampleur des problématiques identifiées, un partenariat avec une école de paysage pourra être engagé (Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Marseille par exemple). Des actions de valorisation et de préservation des points remarquables paysagers seront réalisées, prenant notamment en compte la problématique des points d'arrêt sécurisés le long de la D28.

Un suivi régulier de l'évolution des espèces exotiques envahissantes (végétales et animales) sera coordonné par le chargé de mission Rivières Sauvages. Ces espèces peuvent avoir un impact majeur sur la qualité paysagère des sites (recouvrement du couvert végétal, déstructuration de berges, etc.) mais aussi en termes de biodiversité (compétition vis-à-vis d'espèces locales) et de qualité des milieux aquatiques (risques d'eutrophisation par ex.). Suite à un premier diagnostic du territoire, un partenariat pourra être engagé avec les Conservatoires Botaniques Alpains et Méditerranéens pour réaliser un suivi des espèces problématiques et initier des actions de lutte adaptées au territoire.

d. Coûts

Les coûts seront déterminés suite à une phase de diagnostic initial du territoire réalisée par le chargé de mission Rivières Sauvages.

En lien avec :

Document d'objectifs du site Natura 2000 « Massif du Lauvet d'Ilonse et des Quatre Cantons - Dôme de Barrot – Gorges du Cians »

- *Mesure 5-1 : Conserver, aménager et diversifier les éléments structurants du paysage bocager et corridors biologiques*
- *Mesure 5-2 : Soutenir les actions de revalorisation biologique des milieux en dynamique de déprise*

Orientation 3 : Sensibilisation et communication				
Mesure	Intitulé	Type de mesure	Maitre d'ouvrage pressenti	Coût estimé
10	Développement de l'identité du label Rivières Sauvages	Protection	CCAA	Inférieur à 40 000 € pour les 3 Rivières Rouges

a. Contexte

Les paysages remarquables du bassin versant du Cians sont appréciés de très nombreux acteurs (locaux, pêcheurs, touristes, sportifs de pleine nature, etc.). Pour autant les richesses de ce bassin versant restent grandement méconnues. Des actions de communication permettraient de mieux faire connaître ce réseau hydrographique remarquable, tout en sensibilisant le public à sa préservation.

b. Objectifs

- Mise en évidence de la valeur écologique, patrimoniale et géologique du Cians
- Communication sur des aspects parfois méconnus (faune, flore, géologie, etc.)
- Information des locaux et des usagers sur l'importance de préserver ces cours d'eau en très bon état écologique.

c. Descriptif

Plusieurs structures du territoire animent des campagnes de sensibilisation ou d'éducation à l'environnement :

- La Communauté de Communes Alpes d'Azur participe à l'éducation des scolaires à travers l'animation de la RNR des Gorges de Daluis et des sites Natura 2000. Ainsi, les Ambassadeurs de la RNR sont présents tous les weekends sur la réserve et organisent régulièrement des activités de découverte de la nature sur le territoire ;
- Le Parc national du Mercantour réalise régulièrement des animations nature et visites pédagogiques à l'attention des scolaires comme du grand public ;
- Le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur est un acteur actif en termes de sensibilisation et d'éducation à l'environnement sur la vallée de l'Estéron. Dans le cadre de son action sur le label Rivières Sauvages, un cycle d'animation, de visites dans le cadre de son programme « L'eau en partage » ;
- L'Ecomusée de la Roudoule organise des expositions et des ateliers de découvertes du patrimoine local auprès du grand public et des scolaires ;
- La LPO PACA a engagé un accompagnateur moyenne montagne pour réaliser des animations nature auprès du public dans la haute-vallée du Var ;
- L'association GREEN mène des actions de sensibilisation et de diffusions des pratiques écoresponsables ;

- Des guides et moniteurs d'activités sportives nature ont aussi à cœur de faire découvrir les richesses écologiques du territoire tout en sensibilisant sur la fragilité des milieux fréquentés.

Plusieurs démarches de sensibilisation seront mises en place à travers le label « site Rivières Sauvages » :

- Intégrer une dimension Rivières Sauvages aux actions de sensibilisation déjà en place (RNR, Natura 2000, GREEN, etc.) ;
- Créer des outils de communication généraux présentant le label et les bassins versants (dépliants) et achat d'un stand pour réaliser des animations ;
- Construction de fiches de sensibilisation en collaboration avec les moniteurs de canyon pour faciliter la communication pendant les activités de pleine nature ;
- Sensibilisation sur les sites de baignade par différents moyens (affichage, brigade mobile, etc.) ;
- Renforcement de l'affichage (sensibilisation, consignes de sécurité) lié au canyoning afin de limiter les conflits d'usage ;
- Fête des Rivières Rouges et/ou cérémonie de labellisation des rivières ;
- Réalisation de photographies subaquatiques.

Ces actions seront mutualisées avec les programmes de mesures du Var amont et de la Roudoule.

d. Coûts

Démarche	Coûts estimés (en €)
Création de panneaux hors impression et supports (baignade, faune-flore, canyon, etc.)	15 000
Création d'un dépliant présentant la démarche Rivières Sauvages et d'un dépliant de présentation par bassin versant	2 000
Stand Rivières Sauvages	1 500
Construction de fiches de sensibilisation à destination des encadrants canyons (impressions comprises)	3 000
Recrutement d'un éco-garde pour la brigade de sensibilisation mobile	Compris dans les frais d'animation
Fête des Rivières Rouges et/ou cérémonie de labellisation	7 500
Photographies subaquatiques	5 000

Orientation 3 : Sensibilisation et communication				
Mesure	Intitulé	Type de mesure	Maitre d'ouvrage pressenti	Coût estimé
11	Editions de guides pratiques	Protection	CCAA	Environ 10 000 € pour les 3 Rivières rouges

a. Contexte

Plusieurs problématiques ont été identifiées au cours du diagnostic réalisé sur le bassin versant du Cians. Qu'elles soient d'origine anthropique ou naturelle, un meilleur porté à connaissance auprès des acteurs locaux permettrait d'impliquer les habitants dans la démarche mise œuvre. Un réseau d'observateurs bénévoles sera initié (*voir fiche 11b*) et des guides pratiques et/ou techniques adaptés aux problématiques des bassins versants des Rivières Rouges seront créés à l'attention des communes, usagers et riverains de la rivière.

b. Objectifs

- Elaborer des guides pratiques à l'attention des locaux afin de les sensibiliser et leur proposer des techniques respectueuses de la rivière ainsi que des référentiels d'identification d'espèces
- Recenser les propriétaires concernés par ces guides

c. Descriptif

Des problématiques variées ont été mises en évidence dans le réseau hydrographique du Cians (présence d'espèces invasives, rejets d'eaux usées en rivière, prélèvements potentiellement impactants pour le milieu). Des guides pratiques expliquant les impacts pour la rivière, permettant l'identification ou proposant des solutions alternatives seront créés à l'attention des communes, usagers et riverains. De même, d'autres thématiques interférant directement avec la qualité des eaux et le fonctionnement de la rivière seront éditées (impact et alternative aux phytosanitaires, gestion des embâcles, entretien des rives et ripisylves, etc.). Ces guides seront adaptés au contexte local, afin de compléter et préciser les éventuelles brochures déjà existantes au plan régional et national. Leur création sera réalisée par le chargé de mission Rivières Sauvages dans le cadre de ses missions et en lien avec les actions de communication détaillées dans la *mesure 7*.

Cette action sera mutualisée avec les programmes de mesures du Var amont et de la Roudoule.

d. Coûts

Différents formats de guides pourront être envisagés.

A titre d'exemple pour un format A5, 3 volets, 5 000 exemplaires : 530 € HT (société ASECA)

Orientation 4 : Acquisition et gestion de données relatives à l'eau				
Mesure	Intitulé	Type de mesure	Maitre d'ouvrage pressenti	Coût estimé
12	Acquisition des données	Protection	CCAA	Suite à la phase études

Mesure 12a : Suivi des indicateurs du programme de mesures

a. Contexte

47 critères sont évalués pour déterminer le potentiel « Rivières Sauvages » du cours d'eau. Le suivi de ces paramètres s'inscrit dans une logique de conservation d'un territoire à long terme. Ces évaluations environnementales permettent d'anticiper les pollutions ou dégradations des écosystèmes ou de réagir le plus rapidement possible aux variations du milieu.

b. Objectifs

- Identifier les paramètres et les indicateurs à suivre ;
- Définition des protocoles de suivi (participatifs et non participatifs) et des outils de traitement ;
- Installer les dispositifs nécessaires pour acquérir les données inexistantes actuellement ;
- Réaliser une veille sur les nouveaux projets développés sur le territoire.

c. Descriptif

Le dispositif de suivi sera supervisé par l'animateur Rivières Sauvages. La récurrence de ces évaluations environnementales est à définir en fonction de chaque indicateur.

d. Coûts

Le suivi sera supervisé par la personne en charge de l'animation du programme de mesure. Certaines actions seront réalisées directement par le chargé de mission, d'autres seront confiées à un partenaire ou à un prestataire.

Les études complémentaires permettront de préciser les besoins matériels à acquérir pour réaliser les suivis.

Orientation 4 : Acquisition et gestion de données relatives à l'eau				
Mesure	Intitulé	Type de mesure	Maitre d'ouvrage pressenti	Coût estimé
12	Acquisition des données	Protection	CCAA	Environ 500 €

Mesure 12b : Démarche participative

a. Contexte

Les acteurs locaux (pêcheurs, professionnels de loisirs, agents de terrain de l'AFB, etc.) ont une connaissance fine du terrain et le parcourent régulièrement. Au cours de leurs activités sur le bassin hydrographique ou de leur surveillance, ils sont susceptibles d'observer une multitude de paramètres (absence / présence d'espèce animale ou végétale, évolution des berges, pollution aigue, déchets, embâcle, etc.). Il sera intéressant de recueillir ces données pour enrichir les connaissances sur le territoire et obtenir des informations complémentaires sur les affluents du bassin versant. Dans un second temps, une démarche participative auprès du grand public pourra être initiée.

b. Objectifs

Enrichir les données disponibles sur le bassin versant du Cians, avec l'aide des acteurs locaux via une plateforme participative.

c. Descriptif

La plateforme participative utile à cette action peut avoir différentes formes. Une simple adresse mail à disposition des acteurs locaux pour leur permettre de transmettre l'information. On peut également élaborer un formulaire en ligne. Ce dernier permettrait d'homogénéiser les données récoltées. A long terme, la seconde proposition permet une analyse statistique cohérente et viable.

Une concertation préalable sera menée par le chargé de mission Rivières Sauvages dans le cadre de ses missions.

Cette démarche sera mutualisée avec les bassins versants du Var amont et de la Roudoule.

d. Coûts

La mise en place de la plateforme participative pourra être réalisée dans le cadre d'une mission de service civique. Le coût correspondra à la rémunération d'une mission de service civique (106,31 €/mois). Pour réaliser cette action, il faut compter le temps d'élaboration de la plateforme et de concertation préalable, soit une durée d'environ 3 mois.

Orientation 4 : Acquisition et gestion de données relatives à l'eau				
Mesure	Intitulé	Type de mesure	Maitre d'ouvrage pressenti	Coût estimé
13	Elaboration d'un réseau de mesures approprié et optimisé	Protection	CCAA	Compris dans l'animation

a. Contexte

Il existe plusieurs sources de données relatives à l'eau sur le territoire de la Communauté de Communes Alpes d'Azur :

- hydrobiologie-paca.fr,
- paca.developpement-durable.gouv.fr,
- hydro.eaufrance.fr,
- CCAA,
- AFB,
- Fédération départementale de pêche des Alpes Maritimes, etc.

Un réseau de suivi centralisé (réseau DCE) permettra de standardiser les données et ainsi de simplifier leur accès et leur valorisation et surtout de réduire les coûts.

b. Objectifs

- Rassembler et homogénéiser l'ensemble des données relatives à l'eau sur le bassin versant du Cians ;
- Assurer la diffusion et la mise à jour de ces données ;
- Devenir référent local en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques pour répondre aux différentes sollicitations des acteurs du territoire.

c. Descriptif

A terme, le réseau de mesures a vocation à devenir une base de données fiable pour les autres acteurs de gestion des milieux aquatiques.

En outre, ces informations permettront d'identifier les spécificités les plus significatives du bassin versant. Par conséquent, cet « observatoire de l'eau » peut également devenir un outil d'aide à la décision pour les élus du territoire, notamment en lien avec la prochaine prise de compétence de la gestion de l'eau potable par la CCAA.

Cette démarche sera mutualisée avec les bassins versants du Var amont et de la Roudoule, et pourra être coordonnée avec le programme d'actions de l'Estéron dont la labellisation est portée par le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur.

d. Coûts

Cette animation sera réalisée par le chargé de mission Rivières Sauvages dans le cadre de ses missions, en partenariat avec le réseau d'experts partenaires.

Orientation 5 : Gestion des activités de pleine nature				
Mesure	Intitulé	Type de mesure	Maitre d'ouvrage pressenti	Coût estimé
14	Concertation autour de la pratique des APN aquatiques	Protection	CCAA	Compris dans l'animation

a. Contexte

Dans le bassin versant du Cians la seule activité sportive de pleine nature (APN) pratiquée en milieu aquatique est le canyoning. Cette activité fait l'objet de plusieurs débats et alimente parfois des conflits d'usage entre pratiquants, professionnels encadrant, pêcheurs, riverains, etc.

Le bassin versant du Cians compte 4 canyons :

- Le Raton (autorisé)
- La Challandre (autorisée)
- La cascade de Thiery (interdite)
- Le vallon de Cianavelle (interdit)

Les sites autorisés sont principalement fréquentés en été et ceux interdits le sont ponctuellement.

b. Objectifs

Concilier les différents usages par la concertation et la construction d'une charte de bonne conduite locale.

c. Descriptif

Les problématiques liées aux activités de pleine nature sont souvent identiques entre plusieurs bassins versants, favorisant des conflits d'usage :

- Sites souvent non aménagés pour le stationnement ;
- Sites surfréquentés en période d'affluence compte-tenu de leur capacité de charge ;
- Equipement des pratiquants en bord de route ou dans d'autres lieux fréquentés ;
- Pratique parfois simultanée avec l'activité de pêche et impact sur les écosystèmes aquatiques ;
- Certains canyons interdits sont toutefois équipés favorisant une pratique « sauvage » dangereuse, etc.

Cette concertation doit établir un dialogue constructif entre tous les usagers et vérifier que les chartes de bonne conduite existantes (ex : TOPO 2009) s'appliquent et correspondent au territoire. Le cas échéant, les chartes de bonne conduite seront modifiées et/ou complétées, voire une réglementation, souhaitée par plusieurs de ces acteurs, pourra être envisagée.

Une réflexion pourra également être menée sur les canyons fréquentés malgré leur interdiction (autorisation temporaire délivrée par une structure locale à un nombre limité de pratiquants, complément de réglementation, restriction d'accès, etc.).

d. Coûts

Cette animation sera réalisée par le chargé de mission Rivières Sauvages dans le cadre de ses missions, en concertation avec l'ensemble des collectivités, partenaires et professionnels concernés.

En lien avec :

Document d'objectifs du site Natura 2000 « Massif du Lauvet d'Ilonse et des Quatre Cantons - Dôme de Barrot – Gorges du Cians »

- *Mesure 7-5 : Formaliser la prise en compte des enjeux naturalistes dans la pratique des activités sportives*

Orientation 6 : Gestion et animation				
Mesure	Intitulé	Type de mesure	Maitre d'ouvrage pressenti	Coût estimé
15	Gouvernance	Animation	CCAA	Compris dans l'animation

a. Contexte

La structure porteuse du programme « Rivières Sauvages » doit assurer la gouvernance de la déclinaison du label Rivières Sauvages sur le territoire, en réunissant l'ensemble des acteurs locaux, départementaux et régionaux concernés par les milieux aquatiques. Trois rivières incluses dans le même bassin hydrogéographique sont proposées à la labellisation, pour autant chaque rivière présente des spécificités propres. Afin de ne pas multiplier les instances, un Comité de pilotage commun sera mis en place avec la possibilité de mettre un focus tournant chaque année sur l'une des rivières labellisées. Le Comité de pilotage pourra être mutualisé avec des instances préexistantes (Comités de pilotage Natura 2000, Comité consultatif de la RNR des Gorges de Daluis, etc.) En parallèle, des groupes techniques propre à chaque rivière pourront être réunis lorsque nécessaire, si des problématiques spécifiques doivent être débattues.

b. Objectifs

Assurer la gouvernance du label Rivières Sauvages sur les bassins versants du Cians, de la Roudoule et du Var amont.

c. Coûts

Cette gouvernance sera assurée par le chargé de mission Rivières Sauvages sous la présidence du Président de la CCAA ou de l'élu référent désigné.

Orientation 6 : Gestion et animation				
Mesure	Intitulé	Type de mesure	Maitre d'ouvrage pressenti	Coût estimé
16	Animation	Animation	CCAA	1 ETP de chargé de mission

a. Contexte

La structure porteuse du programme « Rivières Sauvages » doit assurer la mise en place de ce présent document. Si la candidature du Cians, de la Roudoule et du Var amont est retenue, environ 53 km de rivière seront labellisés « site Rivières Sauvages ». Certaines mesures seront communes aux trois cours d'eau, d'autres actions seront propres à chaque linéaire. Compte tenu du volume de travail nécessaire pour animer ces trois programmes de mesures, la Communauté de Communes Alpes d'Azur affectera un poste de chargé de mission à temps plein pour réaliser ces missions.

b. Objectifs

Assurer la mise en place des actions des programmes de mesures Rivières Sauvages du Cians, de la Roudoule et du Var amont.

c. Coûts

Un chargé de mission, dont le salaire reste à déterminer, sera affecté à temps plein pour l'animation des programmes de mesures.

Orientation 6 : Gestion et animation				
Mesure	Intitulé	Type de mesure	Maitre d'ouvrage pressenti	Coût estimé
17	Audit de certification	Labellisation	CCAA	8 200 €

a. Contexte

L'Association Française de NORmalisation (AFNOR) est chargée d'étudier les candidatures au label « site Rivières Sauvages ». L'AFNOR délivre le label en deux temps, tout d'abord ils étudient le diagnostic technique, le programme de mesures et la grille multicritères puis ils effectuent une visite de terrain pour vérifier la cohérence de ces documents. Plusieurs audits de suivi sont ensuite réalisés pour vérifier la conformité au label dans le temps. Au cours de ces vérifications, il faut justifier la mise en place du présent programme de mesures.

b. Coûts

Le dossier de candidature déposé auprès de l'AFNOR comprend plusieurs affluents du Var (la Roudoule, le Cians) et le Var amont. Ces trois linéaires seront étudiés en même temps afin d'optimiser les coûts de l'audit.

Le coût de l'étude initiale pour l'admission est de 8 200 €.

DOSSIER DE CANDIDATURE

SOMMAIRE DES ANNEXES

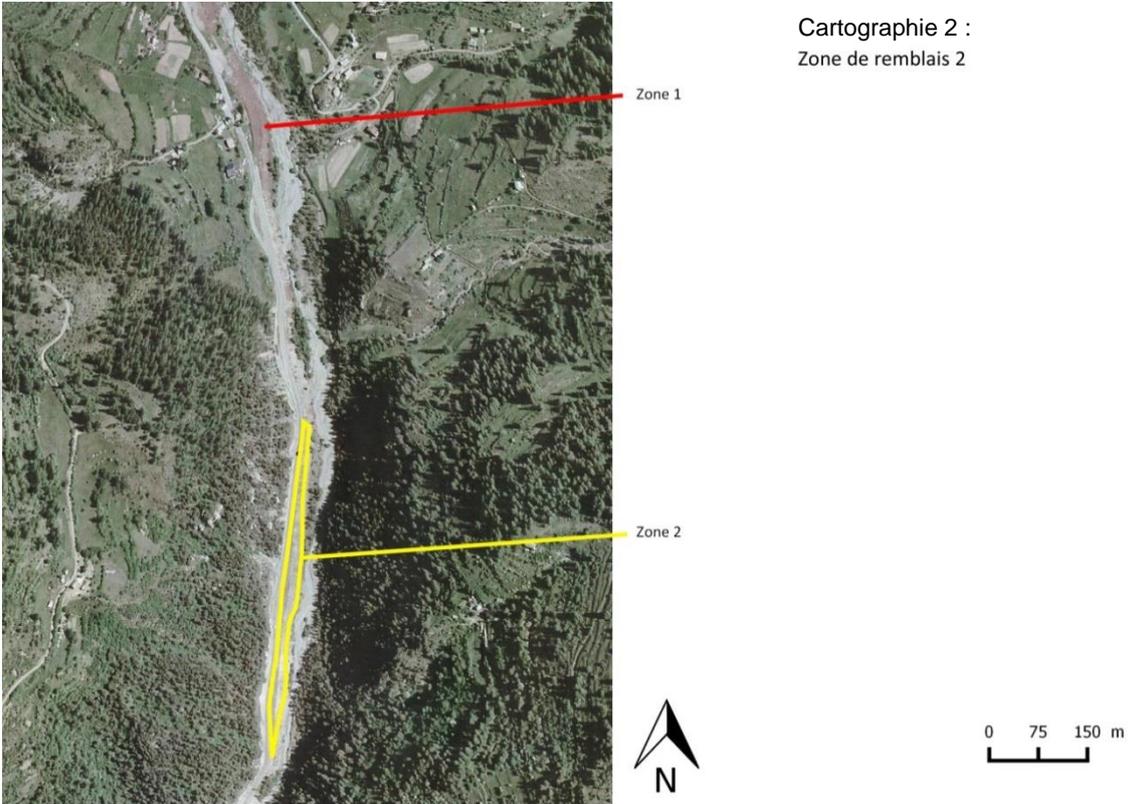
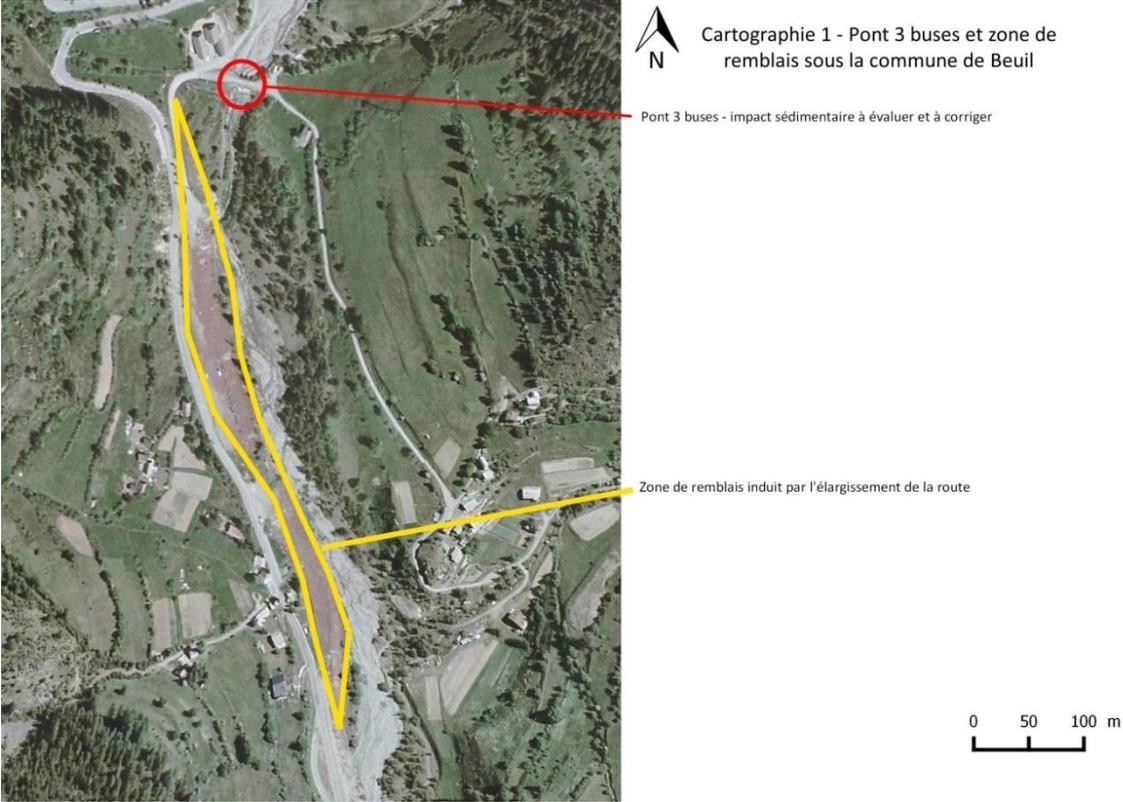
Annexe A : Présentation des secteurs à étudier pour restaurer les caractéristiques hydromorphologiques du Cians. A

DOSSIER DE CANDIDATURE

Annexe A : Présentation des secteurs à étudier pour restaurer les caractéristiques hydromorphologiques du Cians

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les cartographies ci-dessous sont classées de l'amont vers l'aval du Cians. Les cartographies 1 à 3 ont été réalisées à l'aide des informations fournies par Cédric Ropars (AFB). La photo-interprétation 1 et les cartographies 4 à 5 ont été fournies par C. Ropars.



Cartographie 3 :

Zone de remblais sous le Pré de Chaudi



Zone 2

Zone de remblais 3

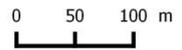
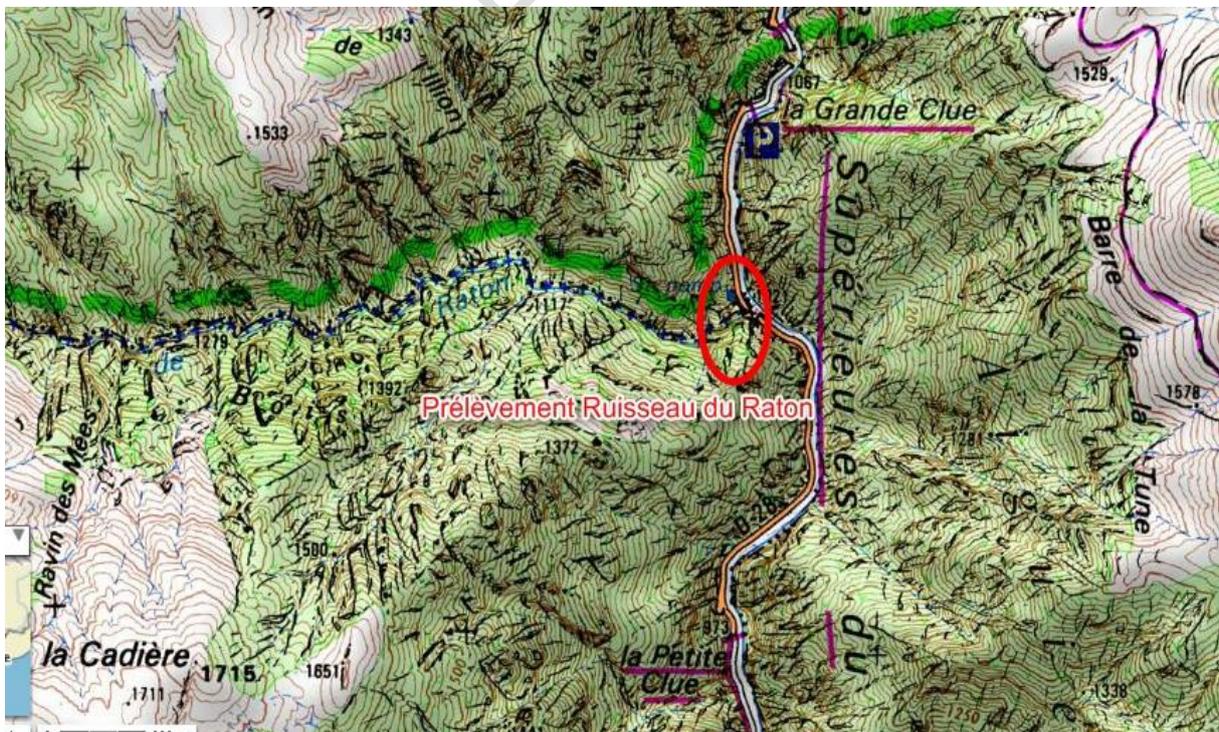


Photo-interprétation 1



Cartographie 5